



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

12 juillet 2016

Compte-Rendu

L'an deux mil seize, le 12 juillet, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 6 juillet 2016, s'est réuni à la salle polyvalente d'Andonville sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 17

Pouvoir(s) :

Votants : 16

Présents : MM. LIROT Jean Marc, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, THOMAS Pierre, POINCLoux Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean Louis, BOURGEOIS Martial, THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, DESFORGES Philippe, MMES CHATELAIN Danielle, DUPRE Céline, PANNEKOUCKE Maria

Excusés : MME PETIT Christine, DAVID Gwendoline

Secrétaire de séance : Mme DUPRE Céline

1. Convention avec le Syndicat du Collège pour utilisation des locaux par la CCPNL

Afin d'utiliser une partie des locaux de l'ancien collège L.J SOULAS à des fins scolaire, périscolaire et extrascolaire, il convient de signer une convention avec le Syndicat du Collège.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention d'utilisation des bâtiments par la CCPNL pour les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.

2. Création d'un Accueil de Loisirs à Bazoches les Gallerandes

(M. Lirot Jean-Marc et M. Brisson Jean-Louis sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.)

Afin de répondre aux besoins de garde des parents sur l'ensemble de territoire de la CCPNL, et vu le nombre conséquent de préinscriptions, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la création d'un Accueil de Loisirs sur la commune de Bazoches les Gallerandes pour le mercredi après-midi en période scolaire et les vacances scolaires avec une période d'essai sur les vacances d'Automne.

Cet accueil regroupera les enfants des écoles de Bazoches les Gallerandes et Greneville en Beauce et domiciliés sur le territoire de la CCPNL.

Le mercredi après-midi, un transport sera mis en place pour amener les enfants de l'école de Greneville à l'accueil de loisirs où une restauration collective sera proposée. Les inscriptions se feront à la demi-journée avec repas de 12h à 19h00.

Des animateurs seront recrutés selon les réglementations d'encadrement en vigueur et des travaux de mise aux normes devront être réalisés pour obtenir la validation de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociales). Une subvention est demandée auprès de la CAF pour l'aménagement des locaux.

3. Accueil de Loisirs d'Outarville

A l'unanimité le Conseil Communautaire approuve les modalités d'ouverture de l'accueil de loisirs d'Outarville, à savoir le mercredi après-midi en période scolaire de 12h à 19h00, et durant les vacances scolaires avec période d'essai sur les vacances d'Automne. L'accueil de loisirs regroupera les enfants scolarisés dans les écoles d'Outarville, Boisseaux, Erceville, Charmont en Beauce et domiciliés sur le territoire de la CCPNL. Le mercredi après-midi, un transport sera mis en place pour amener les enfants des écoles de Boisseaux, Erceville et Charmont-en-Beauce à l'accueil de loisirs où une restauration collective sera proposée. Les inscriptions se feront à la demi-journée avec repas de 12h à 19h00.

Pour accueillir un nombre conséquent d'enfants, des aménagements en mobilier seront effectués et une subvention sera demandée auprès de la CAF.

4. Tarifs et Horaires des Accueils de Loisirs de Bazoches les Gallerandes et Outarville

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident d'instaurer les tarifs suivants sur les accueils de Loisirs de Bazoches les Gallerandes et Outarville, à compter du 1^{er} septembre 2016:

Mercredi après-midi (période scolaire)

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif avec repas + Goûter
< 500	4,00 €
501 à 1000	8,00 €
1001 à 2000	12,00 €
> 2000	14,00 €

Tarifs vacances scolaires (Extra-scolaire)

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif avec repas + goûter
0 à 197	2,16 €
198 à 264	2,88 €
265 à 331	3,71 €
332 à 398	4,53 €
399 à 465	5,56 €
466 à 532	6,49 €
533 à 599	7,52 €
600 à 666	8,76 €
667 à 710	9,89 €
711 et + (si inscription semaine entière)	15,00 €
711 et + (si inscription à la journée)	16,00 €

Les inscriptions sont ouvertes aux enfants domiciliés sur le territoire de la CCPNL, mais aussi pour le mercredi après-midi uniquement aux enfants bénéficiant d'une dérogation scolaire ainsi qu'aux enfants des employés de la CCPNL.

5. Approbation du règlement intérieur des accueils de Loisirs de Bazoches les Gallerandes et Outarville

Le Président donne lecture aux conseillers communautaires d'un projet de règlement intérieur pour les accueils de loisirs de Bazoches les Gallerandes et Outarville. A l'unanimité, il est décidé d'adopter cette proposition de règlement intérieur avec une application à compter du 1^{er} septembre 2016

6. Tarifs des garderies périscolaires d'Andonville, Bazoches les Gallerandes, Greneville en Beauce et Outarville

Suite à l'obligation de la CAF d'instaurer en 2017 une tarification accessible et modulée en fonction des revenus des familles afin de continuer à percevoir le versement des prestations ALSH

et Acalaps, les membres du Conseil Communautaires, à 15 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention, décident de fixer les tarifs suivants :

Garderie Périscolaire le Matin :

QUOTIENT Familial	Tarif Séance
< 100	1,00 €
100 à 500	1,75 €
501 à 1000	2,50 €
1000 à 1500	3,00 €
1501 à 2000	3,25 €
> 2000	3,50 €

Garderie Périscolaire le Soir :

QUOTIENT Familial	Tarif Séance
< 100	1,55€ (dont 0,55€ pour le goûter)
100 à 500	2,30 € (dont 0,55€ pour le goûter)
501 à 1000	3,05€ (dont 0,55€ pour le goûter)
1001 à 1500	3,55€ (dont 0,55€ pour le goûter)
1501 à 2000	3,80€ (dont 0,55€ pour le goûter)
> 2000	4,05€ (dont 0,55€ pour le goûter)

Tarif journée (pour une présence matin et soir le même jour)

QUOTIENT Familial	Tarif Journée
< 100	2,04 €
100 à 500	3,24 €
501 à 1000	4,44 €
1001 à 1500	5,24 €
1501 à 2000	5,64 €
> 2000	6,04 €

- Dit que les tarifs sont applicables sur les garderies périscolaires d'Andonville, Bazoches-les-Gallerandes, Outarville et Greneville-en-Beauce à compter du 1^{er} septembre 2016.
- De modifier les horaires des garderies périscolaires comme suit :

✚ ANDONVILLE =	Matin 07h – 08h45	Soir 17h00 - 19h00
✚ BAZOCHES LES GALLERANDES	Matin 07h – 09h00	Soir 16h30 – 19h00
✚ OUTARVILLE =	Matin 07h – 08h50	Soir 16h30 – 19h00
✚ GRENEVILLE EN BEAUCE =	Matin 07h – 08h45	Soir 16h30 – 19h00

7.Modification du Tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs comme suit :

- la création des postes suivants :

Grade	Quotité	Annualisé	Création
Adjoint Animation 2ème classe	13,5/35ème	oui	01/09/2016
Adjoint Animation 2ème classe	3,5/35ème	oui	01/09/2016
Adjoint Animation 2ème classe	2,5/35ème	oui	01/09/2016

Adjoint Animation 2ème classe	14/35ème	oui	01/09/2016
Adjoint Animation 1ère classe	35/35ème	oui	01/09/2016
Adjoint Animation 2ème classe	13,5/35ème	oui	01/09/2016

- la modification des postes suivants :

Grade	Quotité au 01/09/2016	Annualisé	Ancienne Quotité Temps Travail	Création / Suppression
Adjoint Animation 2ème classe	28,5/35ème	oui	18/35ème	01/09/2016
Adjoint Animation 2ème classe	15,7/35ème	oui	14,5/35ème	01/09/2016
Adjoint technique 2ème classe	31,5/35ème	oui	28,5/35ème	01/09/2016

- la suppression des postes suivants :

Grade	Quotité	annualisé	Suppression
Adjoint technique 2ème classe	7,88/35ème	oui	01/09/2016
Adjoint technique 2ème classe	8,5/35ème	oui	01/09/2016

8. Adhésion au syndicat mixte « Agence Loiret Numérique »

Le Syndicat mixte ouvert (Le SMO) numérique est un outil lancé par le Département, et proposera de mutualiser les moyens d'exploitation de l'outil informatique, dans un contexte de réduction des coûts. Parmi les services qui pourraient être apportés aux communes est le système d'information géographique (SIG) et la fourniture des plans cadastraux.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide:

- D'approuver le projet de statuts du syndicat mixte ouvert dénommé Agence Loiret Numérique et d'autoriser le président à les signer
- D'adhérer au SMO Agence Loiret Numérique
- De prendre acte du fait que cette adhésion emporte automatiquement bénéfice des attributions générales du SMO, constitutives du « socle commun », telles que définies au sein de l'article 2.2 du projet de statuts, et, sur demande expresse du conseil communautaire, bénéficie des attributions optionnelles du SMO, constitutives des « prestations à la carte » telles que définies au sein de l'article 2.3 du projet de statuts ;
- De désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant représentant le Conseil Communautaire au sein du SMO :
 - Délégué titulaire : M. CITRON Jacques
 - Délégué suppléant : M. ROUSSEAU Pierre

9. Autorisation de passage sur un terrain de la CCPNL : Convention avec la SICAP et autorisation de signature de l'acte authentique

A l'unanimité le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention de servitude avec la SICAP pour le passage d'un câble basse tension sur un terrain de la CCPNL (parcelle ZL163, lieudit Chantier de la Poste, Commune de Boisseaux) afin d'implanter un forage sur un terrain connexe ; et autorise également le Président à signer l'Acte Authentique auprès d'un notaire pour la servitude de passage.

10. Présentation du Rapport Annuel 2015 du SITOMAP

Le Conseil Communautaire décide de prendre acte de la présentation et d'approuver le rapport d'activité du SITOMAP pour l'année 2015.

11. Présentation du Rapport Annuel 2015 du BGV

Le Conseil Communautaire décide de prendre acte de la présentation et d'approuver le rapport d'activité du BGV pour l'année 2015.

12. Motion contre la fermeture de la maternité de Pithiviers

L'annonce le 28 Juin 2016 du retrait définitif de l'autorisation d'obstétrique de l'Hôpital de Pithiviers par l'ARS Centre-Val de Loire, a jeté la consternation sur tout le territoire de la CCPNL

Le Conseil Communautaire,

- Renouvelle son inquiétude sur le sort des différents services de l'Hôpital de Pithiviers après cette décision concernant la maternité.
- Demande en conséquence, à l'Agence Régionale de Santé, sous l'autorité de Mme la Ministre de la Santé, de tout mettre en œuvre pour réexaminer ce dossier en vue d'une reprise rapide de l'activité de la maternité de Pithiviers.
- Souhaite que les coopérations promises par le gouvernement dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) viennent conforter notre Hôpital, indispensable équipement de santé de proximité pour les habitants d'un territoire de 70 000 habitants.

13. Point sur la compétence tourisme

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires d'une réunion organisée le Mercredi 06 juillet par le Syndicat du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais et concernant le transfert de la compétence Tourisme aux Communautés de Communes au 1^{er} Janvier 2017. La CCPNL n'étant pas concernée par les projets de fusions, elle sera dans l'obligation de rédiger de nouveaux statuts pour intégrer cette compétence. Une réflexion est abordée sur la mutualisation et le devenir des offices de tourisme de Nibelles, Pithiviers et Malesherbes et sur l'élaboration d'une taxe de séjour.

14. Affaires diverses

- **Site internet** : Signature d'un contrat avec la société Plaine d'Idées pour la création d'un nouveau site internet plus convivial. Les membres de la Commission Communication sont actuellement en charge d'élaborer la nouvelle arborescence du futur site internet.
- **Groupe scolaire de Boisseaux** : L'esquisse du projet devrait être remise à la CCPNL en Septembre par le cabinet d'architecte. Le Conseil Communautaire exprime son inquiétude sur le projet d'aménagement d'un terrain multisports par la Commune de Boisseaux en juxtaposition à l'extension du complexe scolaire. Elle émet le souhait que ces travaux ne débutent pas avant d'avoir reçu le plan de masse du complexe scolaire et réalisés en concertation avec la CCPNL.
- **Anciens locaux du collège** : Une étude est confiée à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour étudier la faisabilité d'un transfert du siège de la CCPNL et des restaurants scolaires de Bazoches dans l'enceinte des locaux du collège L.J SOULAS.
- **Piscine Outarville** : Le Président informe qu'il a participé à une réunion de travail avec la commune d'Outarville concernant l'avenir de la piscine où un accord de principe a été donné concernant les modalités d'un transfert à la CCPNL. Le Conseil Communautaire attend la validation de cette décision par le Conseil Municipal d'Outarville, avant la tenue du prochain conseil, afin d'enclencher la procédure de transfert et ainsi envisager une réouverture à court terme.

Jean Marc LIROT

Dominique GAUCHER

Jacques CITRON

Danielle CHATELAIN

Patrick CHOFFY

Jean-Louis BRISSON

Martial BOURGEOIS

Maria PANNEKOUCKE

Alain THUILLIER

Michel CHAMBRIN

Philippe DESFORGES

Chantal IMBAULT

Didier THOMAS

Céline DUPRE

Pierre ROUSSEAU

Daniel POINCLOUX

Bertrand POISSON